

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

LIGAN Dossou Charles
Université de Lokossa (Bénin)

Résumé : *Les radios communautaires constituent un puissant outil de communication et de promotion des langues locales. Au Bénin, au moins 80% des programmes desdites radios sont réalisées dans les langues autochtones. Les productions faites dans les langues communes aux radios sont aussi distribuées ou échangées entre elles. Plus qu'un mécanisme de vulgarisation de l'information et des connaissances, la démarche se révèle opportune pour une stratégie d'aménagement du statut des langues nationales. De l'expérience de ces radios, le statut- régional ou officiel- des langues se dégage naturellement à partir de l'identification de celles qui sont à cheval sur plusieurs communes ou départements.*

Mots clés : *radios communautaires, langues autochtones, productions, stratégie, aménagement du statut.*

Abstract : *The community radios constitute a powerful tool of communication and promotion of the local languages. In Benin, at least 80 % of the programs the aforementioned radios are realized in the native languages. The broadcasts made in the common languages are also distributed or exchanged between them. More than a mechanism of popularization of the information and the knowledge, the approach shows itself convenient for a strategy of arrangement of the status of national languages. The experience of these radios, the regional or official status of the languages gets free naturally from the identification of those who are on horseback on several municipalities or departments.*

keywords: *Community radios, native languages, broadcasts, strategy, linguistic arrangement.*

Introduction

« La langue est le premier instrument de communication et de développement d'un peuple », affirme Olabiyi B.J. Yaï, dans la préface à l'ouvrage *Langues et politiques de langues au Bénin*, coordonné par Toussaint Y. Tchitchi (Tchitchi, 2009 : 5). L'article 11 de la Constitution du 11 décembre 1990 reconnaît à toutes les communautés la liberté d'utiliser leurs langues [...] tout en respectant celles des autres.

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

Au Bénin, le français¹ joue un rôle important dans la gestion des affaires [...] bien qu'il ne soit pas la langue la plus parlée (Tchitchi, 2009 : 111). Le relèvement des langues autochtones au statut supérieur tarde et fait penser à une politique linguistique de statu quo. Dans le même temps, Capo, Gbéto et Huannou affirment, dans l'introduction à l'ouvrage 'langues africaines dans l'enseignement au Bénin : problèmes et perspectives', que «*toutes les langues béninoises sont langues nationales* ». L'introduction de dix langues nationales à l'école primaire dont six² à la rentrée 2013-2014 et quatre³ dès la rentrée 2014-2015 ne suffit pas pour clarifier le statut de ces dernières, encore moins pour rassurer les locuteurs des autres langues. Au regard de ce qui précède, nous nous posons la question de savoir quelle stratégie adopter pour un aménagement du statut des langues béninoises ?

Le présent article s'appuie sur l'analyse de la situation sociolinguistique des radios communautaires, la cartographie des langues introduites à l'école puis celle des ethnies du Bénin afin d'envisager une stratégie d'aménagement du statut des langues béninoises.

1. Méthode et matériels

La démarche adoptée dans le cadre de ce travail est basée sur la recherche documentaire, l'analyse des informations recueillies, l'interprétation et la déduction pour enfin aboutir à des conclusions et des propositions. En effet, les données ici présentées proviennent de trois différentes sources, à savoir :

- les documents collectés auprès de l'Union des Radios Communautaires et Associatives du Bénin (URCAB) notamment les études réalisées en 2012 dans les radios concernées ;
- les données du rapport du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2002) effectuées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) que nous avons représentée sous forme de carte des ethnies ;
- les conclusions de travaux de l'atelier sur l'introduction des langues nationales⁴ dans le système éducatif au Bénin tenu en août 2007 à Possotomé.

Ces données s'inspirent également des informations relatives à l'effectivité de la présence des langues nationales à l'école. Les sources ont été complétées par d'autres informations collectées dans des documents divers traitant des

¹Le français est la langue officielle et langue d'instruction du Bénin. Ce statut date de la Constitution du 28 février 1959

² yoruba, fɔn, aja, dɛndi, baatonum, ditamari,

³ gun, fulfuldé, yom et gɛn

⁴ Dans le contexte béninois, la langue nationale est la langue parlée par les nationalités, les communautés linguistiques (Flavien Gbéto, Cf. références bibliographiques)

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

langues et de leur position géographique dans les communes ou départements du Bénin. En effet, aux termes de l'article 6 de la loi N°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin, le territoire national est découpé en douze (12) départements. Pour les besoins du travail, nous employons le terme "région" pour désigner un ensemble de départements appartenant à une même zone géographique. Partant de là, nous estimons que les 12 départements pourraient être regroupés en trois régions comme suit :

- région Nord : Atacora, Donga, Borgou et Alibori;
- région Centre : Zou, Collines, Mono et Couffo ,
- région Sud : Atlantique, Littoral, Ouémé et Plateau.

1.1 bref aperçu sur la situation des langues au Bénin

La langue est définie comme *"tout système de signes vocaux doublement articulés propre à une communauté humaine donnée"* (Mounin, 1974: 196). Selon Maurice Houis (1980), et du point de vue de l'extension géographique, *elle est un ensemble d'usages qui sont perçus intuitivement comme convergents par les locuteurs, et les dialectes de cette langue sont les variantes territoriales, perçus conjointement comme divergents et pourtant participant à une réalité commune, historique, culturelle*. Cette définition rejoint le point de vue sociolinguistique selon lequel la langue est perçue comme *un ensemble de parlers*⁵ *mutuellement intelligibles* (Capo, 2009: 163). La langue est présente dans la vie nationale et dans les situations de multilinguisme, comme c'est le cas au Bénin où on note l'existence d'autant de langues nationales qu'il y a de registre de communication. Au regard de la définition de Mounin et des recherches récentes, on dénombre 73 parlers, ou même plus, au Bénin. En se basant sur la définition sociolinguistique et sur les données lexico-statistiques, morpho-syntaxiques, les tests d'intelligibilité et les essais de reconstruction d'ancêtres communs, on ramène à 25 le nombre de langues béninoises qui sont réparties dans trois groupes: l'afro-asiatique, le niger-congo, le nilo-sahara (Capo, 2009:163). Parmi elles,¹⁴⁶ sont transfrontalières⁷; (da Cruz, 2009: 83); d'où le caractère artificiel et arbitraire des frontières terrestres qui ne limitent pas l'étendue des langues (Capo, 2009: 68).

⁵Certains chercheurs comme Tchitchi Toussaint (1994) cité par Capo (2009) Cf références bibliographie, et Guédou & Okoudjou (page 63) parlent d'intentions linguistiques (par mesure de prudence);

⁶ Hausa, Fulfulde, complexe gbè, complexe eḍe, complexe ayneha, cɛnka, gulfanceba, Boko/bisa, baatonum, lokpa, biyɔbe, l'anii, kabyɛ/tem et foodo;

⁷Sur la base des essais d'atlas linguistiques disponibles dans les pays limitrophes du Bénin (CNL 1983 a et b, Takassi 1983, Tiendrebeogo 1983, Hansford et al 1976), il est démontré que ces langues sont à cheval sur deux pays au moins de notre sous-région;

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

Trois périodes ont marqué l'histoire des langues béninoises. Il s'agit notamment de la période de 1959 à 1969 où l'utilisation des langues nationales n'avait aucun caractère officiel. À cette période, le français battait son record de gloire en tant que langue dans les communications institutionnalisées. Vient ensuite la période de 1970 à 1989 au cours de laquelle la politique d'aménagement linguistique était marquée par l'usage simultané du français et des langues nationales. En effet, l'ordonnance n°75-30 du 23 juin 1975 portant Loi d'orientation de l'éducation nationale prescrit que les langues nationales devaient être introduites progressivement dans l'enseignement, d'abord comme matières d'enseignement au même titre que les autres disciplines, ensuite comme véhicule du savoir (art.7). C'est l'époque où les langues nationales étaient abondamment pratiquées dans les CESE⁸ notamment dans les zones à homogénéité linguistique. C'est également la période où le Bénin dispose d'un alphabet national pour ses langues par Décret⁹ n°75-272 du 24 octobre 1975. Enfin, à partir de 1990, l'ère du renouveau démocratique amorcé à l'issue de la Conférence des Forces Vives de la Nation, c'est le refroidissement de l'élan patriotique en faveur des langues nationales. Plus tard en 2003, la loi 2003-17 du 11 novembre 2003 stipule, en son article 8, que l'enseignement est dispensé en français, en anglais et dans les langues nationales. En 2007, il a été créé le Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales qui n'a duré qu'un bout de temps (Tchitchi, 2009: 9 -12). L'atelier de Possotomè¹⁰ sur l'introduction des langues a proposé l'introduction de dix langues nationales comme disciplines d'enseignement. Il s'agit de: yoruba, fɔn, aja, dɛndi, baatonum, ditamari, gun, fulfuldé, yom et gɛn.

1.2 La situation géographique des radios communautaires du Bénin

Il est primordial de mentionner que 74 stations de radiodiffusion sonores dont trois de service public et deux institutionnelles auxquelles s'ajoutent neuf organes internationaux émettent sur le territoire du Bénin, selon l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias d'éthique et de déontologie dans les médias (ODEM, 2014 :17-18). L'avènement de la démocratie, suite à la

⁸Centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfance

⁹L'article 2 du Décret dispose que l'alphabet résultant du séminaire régional sur l'harmonisation et la normalisation des alphabets de la sous-région et adopté par l'assemblée générale de la Commission nationale de Linguistique réunie le 18 septembre 1975 à Porto-Novo, constitue l'alphabet national.

¹⁰ L'atelier qui s'est tenu du 13 au 17 août 2007 a abordé le projet d'introduction des langues nationales à l'école sous ses aspects scientifique, politique, pédagogique, culturel et social (Cf. Guédou et al. dans bibliographie). Les participants ont reconnu à l'unanimité la pertinence et l'urgence de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. De façon plus spécifique, l'atelier visait, entre autres, à faire le point du potentiel linguistique et didactique existant sur nos langues nationales ; définir les perspectives d'avenir sur la base de l'évaluation du potentiel linguistique et didactique, préciser les critères de choix des langues nationales à l'adresse des autorités en vue des décisions à prendre ; etc.,

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et la démonopolisation des ondes intervenue en 1997 ont surtout favorisé cette pluralité médiatique. L'enquête sociolinguistique effectuée en 2012 par l'URCAB¹¹ révèle que 36¹² sur les 74 radios en bande FM sont communautaires et associatives, soit 50%. Elles sont implantées dans 11 départements sur les douze que compte le territoire national comme suit :

- Alibori (3) : Bani Gansé, Kandi, Bio Guéra,
- Atacora (7) : Dinaba, Kpably, Tuko Sari, Nanto, Naane, RRL¹³ de Tanguiéta,
- Atlantique (5) : la Voix de Tado, Sèdohoun «Allo dalomè», la Voix de la Lama, Kpassè et Gbètin,
- Donga (3) : Kouffè, Solidarité, RRL de Ouaké,
- Borgou (3) : Nonsina, Su Tii Déra, Deeman,
- Collines (5) : radio Ilèma, RRL de Ouèssè, Oré Ofè, radio, Cité, Idadu
- Zou (2) : Tonassé et Tonignon,
- Couffo (1) : RRL de Lalo,
- Mono (2) : Mono, Ahémé,
- Littoral- : néant,
- Ouémé (4) : La voix de la Vallée, GERDES, Radio Bénin Culture et Radio Ecole APM,
- Plateau (2) : Plateau Fm et FmAlakétou.

(Source : URCAB, 2012, PP.44-45)

De ce qui précède, aucune radio communautaire n'est implantée dans le département du littoral qui représente la commune de Cotonou.

1.3 Importance de la radio communautaire dans la vie des communautés

Considéré comme un média très réactif, précaire et sélectif, la radio reflète les personnalités et les intervenants. Simple à l'emploi, peu coûteuse, accessible aux plus pauvres, c'est un outil éducatif par excellence, un vecteur de musique, de culture et de promotion des langues locales et des connaissances et savoir-faire. La radio demeure le média-roi en raison de son caractère pratique, parce que portatif, accessible financièrement et géographiquement et permettant aux

⁷Union des Radios Communautaires et Associatives du Bénin

⁸ L'enquête a omis la radio rurale locale de Banikoara qui complète l'effectif à 37. Bien qu'étant comptabilisées dans l'effectif des radios communautaires et associatives et ayant effectivement un mode de gestion qui s'y prête parfaitement, les cinq radios rurales locales sont sous la tutelle administrative de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) qui nomme le responsable de la station et assure la maintenance technique des équipements, et par ricochet de l'Etat à travers le Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication dont les appuis soulagent leurs besoins.

¹³ Radio Rurale Locale

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

populations analphabètes d'accéder à l'information et aux connaissances. Si la radio s'est rapidement africanisée, c'est parce qu'elle a été utilisée très tôt pour diffuser le patrimoine culturel, *la culture traditionnelle associant la tradition de l'oralité et l'électronique moderne* (Tudesq, 1999 :29). Derrière la radio du service public et la radio privée, la radio communautaire est d'une catégorie dont les caractéristiques la rapproche des communautés. Force de l'approche locale, elle a pour stratégie d'offrir des programmes à contenu et parfum local. Souvent désignée "*la radio par le peuple et pour le peuple*", elle est caractérisée par l'indépendance de sa ligne éditoriale et la crédibilité de ses programmes. La radio communautaire diffuse des programmes qui assurent la promotion du développement socioéconomique et culturel des différentes composantes de la communauté, tout en encourageant l'intégration civique et la solidarité. L'activité des radios communautaires s'inscrit dans un processus de communication pour le développement dans la mesure où elle instaure le dialogue, prévient les conflits et contribue à la résolution des problèmes de développement qui se posent au quotidien aux membres de la communauté. Dans les zones reculées où les médias conventionnels ne peuvent accéder et où les infrastructures de divertissement font défaut, la radio communautaire joue un rôle éminemment important dans la promotion, la création et la valorisation de l'identité culturelle locale. Média d'information, elle sert aussi à la sensibilisation et la vulgarisation. C'est tout simplement un acteur de développement. Les radios communautaires démontrent, à travers leurs actions de communication notamment les reportages, les enquêtes, les débats et les émissions interactives et autres programmes participatifs, que les populations sont, non seulement favorables aux principes de changement de comportement, mais aussi impliquées dans le processus de développement de leur milieu. Plus la radio s'intéresse aux réalités du milieu en adoptant une sorte de communication horizontale, mieux les communautés depuis la base s'impliquent, fédèrent leurs opinions et agissent pour l'amélioration de leurs conditions.

2. Résultats

La présentation des résultats prend appui sur trois données importantes, à savoir : la situation sociolinguistique des radios communautaires, la carte des ethnies établie par l'INSAE et les langues introduites dans le système éducatif formel depuis trois années scolaires au Bénin.

2.1 Les données sociolinguistiques des radios communautaires

Le tableau ci-dessous présente la situation sociolinguistique des radios communautaires selon les zones géographiques ci-dessus identifiées :

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

Tableau récapitulatif n°1 : situation sociolinguistique des radios communautaires

Zone	Départements	Nombre de communes	Langues communes aux radios	Nombre de radios
Nord	Atacora ¹⁴ , Donga ¹⁵ , Borgou ¹⁶ , Alibori ¹⁷	27 communes	Baatonu, fulfuldé, Lokpadendi,	16
Centre	Collines ¹⁸ , Zou ¹⁹ , Mono ²⁰ , Couffo ²¹	27 communes	Maxi, fɔn, Aja, saxwɛ	10
Sud	Atlantique ²² , Littoral ²³ , Ouémé ²⁴ , Plateau ²⁵	23 communes	Fɔn, Gun, yoruba, Nago	11

Source : URCAB, 2012, page 45

À la lecture du tableau n°1, on constate que quatre langues sont majoritaires par région comprenant 23 à 27 communes.

2.2 Carte des ethnies du Bénin

Les résultats du RGPH3 (INSAE, 2002), nous ont permis de présenter la carte des ethnies du Bénin qui fournit des informations assez pertinentes sur la situation linguistique du Bénin.

¹⁴ 6 communes : Banikoara, Gogounou, Kandi, Karimama, Malanville, Segbana

¹⁵ 4 communes : Copargo, Djougou, Ouaké, et Bassila

¹⁶ 8 communes : Bembèrèkè, N'Dali, Nikki, Kalalè, Parakou, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou

¹⁷ 4 communes : Copargo, Djougou, Ouaké, et Bassila

¹⁸ 6 communes : Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou, Savè

¹⁹ 9 communes : Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Covè, Djidja, Ouinhi, Zagnanado, Za-Kpota, Zogbodomey.

²⁰ 6 communes : Athiémé, Bopa, Comé, Grand-Popo, Houéyogbé, Lokossa.

²¹ 6 communes : Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Lalo, Toviklin.

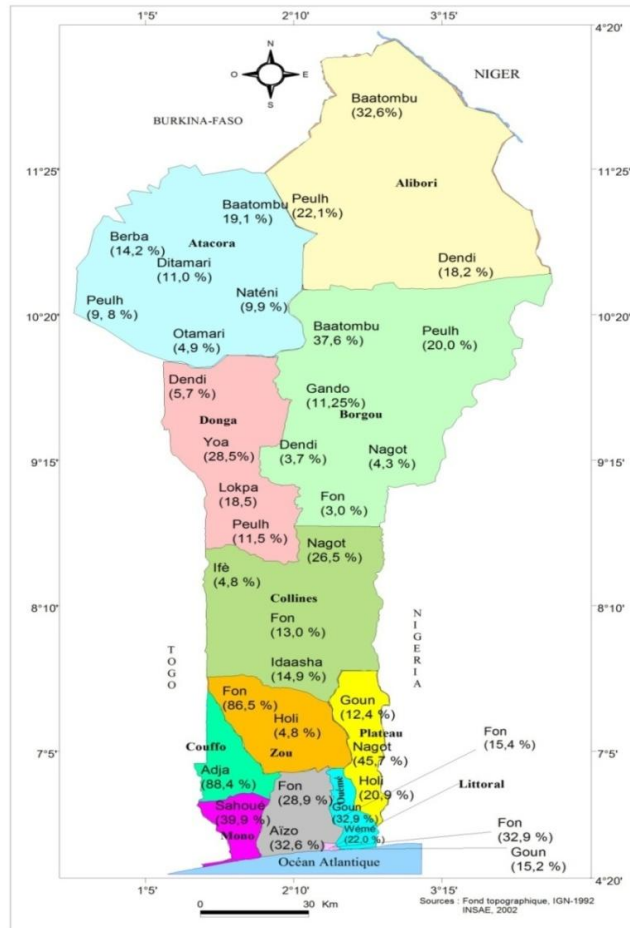
²² 8 communes : Abomey-Calavi, Allada, Kpomassè, Ouidah, Sô-Ava, Toffo, Tori-Bossito, Zè.

²³ 1 commune : Cotonou

²⁴ 9 communes : Adjara, Adjohoun, Aguégoués, Akpro-Missérété, Avrankou, Bonou, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji.

²⁵ 5 communes : Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Pobè, Sakété

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?



Carte des ethnies du Bénin

Au regard des statistiques, on peut affirmer que les langues les plus représentatives, du point de vue du nombre de locuteurs, par région sont :

- région nord : baatonu, peul, dendi, lokpa, biali, ditamari, naténi, yom,
- région centre : fon, aja, saxwε, nago, idaaca,
- région sud : fon, gun, yoruba, nago, holi, weme, aizo.

Partant de ces statistiques qu'affiche la carte, on constate que les langues communes aux radios dans les régions sont également les principales langues présentées par la carte des ethnies.

2.3 Les langues introduites dans le système éducatif

A la date d'aujourd'hui, dix langues béninoises sont introduites dans le système éducatif formel au Bénin depuis trois années scolaires. Cette décision fait suite aux recommandations des travaux de l'atelier sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin, organisé à Possotomé (Mono) du 13 au 17 août 2007. À l'issue de cette rencontre, quatre langues ont été retenues, à savoir : *gen*, *gun*, *yom* et *fulfulde* pour s'ajouter aux six (6) initialement reconnues comme langues de post-alphabétisation que sont : *ajá*, *baatonum*, *dendi*, *fɔn*, *ditamari* et *yorubá* (Ligan, 2015: 22).

En dehors du *gen* et de l'*aja* qui sont mutuellement intercompréhensibles, le *yom* est majoritairement parlé dans la Donga, tandis que le *ditamari* est pratiqué à Atacora. Un essai de répartition de ces langues par région donnerait ce qui suit :

- région nord : *baatonum*, *fulfulde*, *dendi*, *ditamari*, *yom*
- région centre : *fɔn*, *gen*, *ajá*,
- région sud : *gun*, *yorubá*,

À la lecture de cette répartition, il s'observe aussi des similitudes avec les deux groupes de données précédentes à savoir les données radiophoniques et les données de l'INSAE.

Le récapitulatif des trois groupes de données se présente comme suit :

Tableau n°2 : récapitulatif des situations linguistiques

Groupe de données	Région/Langues	langues apparaissant au moins deux fois
sociolinguistiques des radios communautaires	Nord : <i>baatonu</i> , <i>fulfuldé</i> , <i>dendi</i> , <i>lokpa</i> Centre : <i>fɔn</i> , <i>aja</i> , <i>saxwɛ</i> , <i>maxi</i> , Sud : <i>gun</i> , <i>yoruba</i> , <i>fɔn</i> , <i>nago</i>	1. <i>baatonu</i> , 2. <i>fulfuldé</i> (peul) 3. <i>dendi</i>
la cartographie des ethnies	Nord : <i>baatonu</i> , <i>peul</i> , <i>dendi</i> , <i>lokpa</i> , <i>yom</i> , <i>biali</i> , <i>ditamari</i> , <i>naténi</i> , Centre : <i>fɔn</i> , <i>aja</i> , <i>saxwɛ</i> , <i>nago</i> , <i>idaaca</i> Sud : <i>gun</i> , <i>yoruba</i> , <i>fɔn</i> , <i>nago</i> , <i>holi</i> , <i>wemɛ</i> , <i>aizɔ</i>	4. <i>lokpa</i> 5. <i>yom</i> 6. <i>ditamari</i> 7. <i>fɔn</i> (maxi) 8. <i>aja</i> (<i>gen</i> , <i>saxwɛ</i>) 9. <i>nago</i> (<i>idaaca</i>) 10. <i>gun</i> (<i>aizɔ</i> , <i>wemɛ</i>) 11. <i>yoruba</i> (<i>holi</i> , <i>nago</i>)
les langues introduites à l'école	Nord : <i>baatonum</i> , <i>fulfulde</i> , <i>dendi</i> , <i>ditamari</i> , <i>yom</i> Centre : <i>fɔn</i> , <i>ajá</i> , <i>gen</i> , Sud : <i>gun</i> , <i>yorubá</i> ,	

Source : regroupement des données précédentes

3. Discussions

La présente recherche se fonde surtout sur la place et le rôle des langues dans la vie des communautés desservies par les radios communautaires. L'expérience des radios communautaires montre que les langues qui y sont utilisées ne sont pas que des instruments de communication. Elles représentent un enjeu

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

important dans la politique linguistique des régions et des communautés. En effet, bien que n'étant pas déclarées langues officielles comme le français, il s'observe que les langues identifiées à partir des trois différentes sources se révèlent être des langues régionales et peuvent jouir de ce statut. « *Lorsqu'on parle du statut d'une langue, on pense le plus souvent à son caractère officiel ; ce qui permettrait de lui conférer un privilège*²⁶ ». Certes, le statut *langue officielle* est souvent le plus prisé. Mais au regard des expériences en cours au Bénin, il nous apparaît plus méthodique de commencer par envisager, en attendant d'autres formalités administratives, un aménagement du statut des langues à partir des régions. Il est évident que l'aménagement linguistique peut porter sur le code, c'est-à-dire la langue elle-même ou son statut, c'est-à-dire son rôle social²⁷. L'harmonie que dégagent les données des différentes sources que nous avons exploitées montre que l'aménagement du statut des langues autochtones peut se faire de manière naturelle. Il s'agit d'un aménagement que les aspects constitutionnel, législatif, juridique et réglementaire pourront confirmer par la suite au regard de la pertinence qui s'y dégage.

À l'issue des résultats ci-dessus présentés, il convient de faire des observations ci-après:

- les appellations peulh et fulfuldé désignent une seule et même langue,
- le maxi et le fɔn appartiennent au même groupe et sont parfaitement inter-compréhensibles,
- le nago, holi, le idaaca et le yoruba sont aussi désignés sous le nom yoruba et sont inter-compréhensibles,
- le gɛn, l'aja et le saxwɛ sont intercompréhensibles
- le gun, le aizɔ, le fɔn et le wemɛ le sont également.

Selon Capo (2002), aja, saxwɛ, fɔn et gun sont regroupés dans le continuum dialectal gbè, tandis que nago, idaaca, et yoruba constituent le groupe ede.

4. Perspectives d'aménagement du statut des langues autochtones.

Le statut de langue nationale, implicitement accordé aux langues béninoises par l'État à travers les différents textes, constitutionnels et réglementaires, confère aux citoyens la liberté de les utiliser dans tous les secteurs d'activités et engage l'État à en assurer la protection et la promotion. Ce statut, bien qu'inférieur à celui de *langue officielle*, permet une promotion assurée par l'État, ce qui est une forme de reconnaissance ou de légitimation du statut desdites

²⁶ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/4intervention_enjeuxpol.htm

²⁷ Cf. Url : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/4intervention_enjeuxpol.htm

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

langues. Toutefois, toutes les langues béninoises ne peuvent pas jouir d'un même statut au plan juridique pour plusieurs raisons: la différence du poids démographique des locuteurs, l'étendue géographique ou la véhicularité, l'utilisation dans les activités de communication sous toutes ses formes, le degré de participation à l'animation de la vie socio-économique et leur insertion dans l'enseignement.

Au regard de ce qui précède, nous optons pour un aménagement selon le principe suivant : le français conserve son statut de langues officielle tandis que les langues béninoises les plus représentatives dans les "régions" qui connaissent une bonne promotion notamment à travers l'enseignement et les médias sont hissées au rang de *langues régionales*. Leur vitalité pourra militer en faveur de l'acquisition du statut de langue officielle.

En nous inspirant de la démarche précédemment décrite (Cf. méthode et matériels), nous estimons que dix langues béninoises peuvent recouvrir le statut de "*langue régionale*" conformément à la répartition ci-après :

- région nord (6 langues) : baatɔnu, fulfuldé, dendi, ditamari, lokpa, yom;
- région centre (3 langues) : fɔn, aja, nago ;
- région sud (2 langues) : gun, yoruba ;

Soulignons au passage que certaines langues citées dans les régions centre et sud, notamment le fɔn et le yoruba, traversent aussi le pays tout entier ; tandis que le gun est aussi parlé dans les États du Sud du Nigeria. Ces langues doivent s'ajouter au français et à l'anglais en raison non seulement de la proximité du Bénin avec les Etats qui en font usage mais aussi des flux migratoires et des échanges commerciaux entre le Bénin et les pays comme le Nigeria et le Ghana. Elles devront être enseignées à l'école-*primaire et secondaire au moins*- et promues par les institutions spécialisées.

Notre démarche tire sa crédibilité de certains acquis, à savoir : l'ensemble des langues a déjà passé l'étape d'un aménagement du corpus ; six d'entre elles- *yoruba, dendi, ditamari, fɔn, gun et baatɔnu*- sont utilisées de manière régulière dans les programmes d'émissions de la radio et de la télévision nationale du Bénin²⁸ et sur plusieurs autres chaînes de radios et de télévision en plus des radios communautaires et associatives. Elles sont, pour la plupart, parlées dans le département du Littoral qui correspond à la première commune à statut particulier du Bénin (la commune de Cotonou), qui est un centre névralgique des affaires, un carrefour des brassages interethniques et culturels. Par ailleurs, le yoruba, le gun et le baatɔnum sont bien connus au Nigeria et employés dans les médias tandis que le dɛndi l'est au Niger sous l'appellation de zarma.

²⁸ 7 d'entre elles en effet, sont parlées toutes les semaines à la télévision nationale du Bénin (ORTB) : baatɔnu, dɛndi, ditamari, fɔn, gun, yoruba en plus du gɛn qui est très voisin de l'aja.

Conclusion

Les blocages institutionnels et psychologiques, prétendument justifiés par le multilinguisme, la pauvreté des langues africaines et l'émergence d'un statut de langue d'unité abusivement octroyé aux langues européennes, peuvent être franchis grâce à l'expérience des radios communautaires et associatives qui font la promotion des langues nationales, mais surtout des langues à caractère régional à travers le mécanisme de distribution et d'échange de production radiophoniques. Contrairement à l'utilisation exclusive et "antidémocratique" du français dans l'administration béninoise, cette expérience pourrait contribuer à l'aménagement du statut des langues béninoises. Les différentes politiques linguistiques mises en œuvre peuvent s'inspirer de cette démarche pour un aménagement raisonné du statut des langues. Et d'ailleurs, la langue française a conquis sa dignité face au latin malgré les tares dont elle est frappée au moyen âge en même temps que les autres langues européennes (Gbeto, 2009 : 185). Les langues béninoises peuvent donc, elles aussi, émerger grâce à une planification intelligente qui tienne compte de leur utilisation dans certains domaines tels que les mass-médias et l'éducation. En attendant une décision politique formelle sur le choix des langues d'enseignement et/ou officielles à côté du français, l'expérience des radios communautaires présage d'une bonne perspective en matière d'aménagement du statut des langues autochtones. Véhicule privilégié du transfert des connaissances et des idées, la langue joue un rôle irremplaçable dans la formation et dans le développement.

Références bibliographiques

- Adjovi E., 2001 : *l'état des médias au Bénin*, GRET ;
Azokpota F., 2013 : *l'audiovisuel public au Bénin : de radio-Cotonou à l'ORTB*, éditions ORTB ;
Boulc'h S., 2003 : *Radios communautaires en Afrique de l'Ouest*, hors-série n°5, Bruxelles;
Capo H., 2009: «typologie et classification des langues béninoises: un point», in *langues et politiques de langues au Bénin*, pp.57-74, Editions Abloqde;
Capo H., 2009 : «instruction en langues africaines et questions de standardisation/modernisation », in *langues africaines dans l'enseignement au Bénin : problèmes et perspectives*, pp.159-181, Pub Labo Gbe N°9, CASAS Book Series N°68 ;
Calvet L.-J., 2005 : *la guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette Littératures ;

Quelle stratégie pour l'aménagement du statut des langues béninoises?

- Cazeneuve J., 1962, *Sociologie de la radiotélévision*, Paris, Puf, 1, Collection que sais-je n°1026 ;
- Da Cruz M., 2009 : « les langues transfrontalières du Bénin », in *Langues et politiques de langues au Bénin*, pp.75-88, éditions Ablode;
- Fraser Colin & Restrepo Estrada Sonia, 2001, *manuel de la radio communautaire*, Unesco;
- Gbéto F., 2009 : « pour une politique hardie d'introduction des langues africaines à l'école au Bénin », in *langues africaines dans l'enseignement au Bénin : problèmes et perspectives*, pp.182-211, Pub Labo Gbe N°9, CASAS Book Series N°68 ;
- Guédou A.G. G. & Okoudjou P. C., 2009 : « introduction des langues nationales à l'école au Bénin : un point des dispositions prises par le gouvernement actuel », in *langues africaines dans l'enseignement au Bénin : problèmes et perspectives*, pp. 58-79, Pub Labo Gbe N°9, CASAS Book Series N°68 ;
- Haac-Friedrich E. S., 2012 : *Recueil des textes fondamentaux de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication*; Ed. Copef ;
- Immar/ Cfi, 2008, *Etude médias Bénin 2008* ;
- Iniref, 2008, *Pascal Fantodji et les questions nationales et linguistiques au Bénin*, Editions Iniref ;
- Insaef, 2002, Troisièmes recensement général de la population et de l'habitat ;
- Ligan D. C., 2015 : *questions de terminologies dans les médias au Bénin : le cas du gungbè*, Thèse unique, université d'Abomey-Calavi, Bénin;
- Loi N°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;
- Mounin G., 1974 : *Dictionnaire de la linguistique* (dir.), PUF ;
- Noudjenoume P., Capo H.B.C., 2013, *la ruine de l'école au Bénin : pourquoi et comment en sortir ?* Editions Iniref ;
- Odem, 2007 : *Rapport national sur l'état de la liberté de la presse au Bénin* ;
- Tchitchi T., 2009 : *langues et politiques de langues au Bénin* ; Editions Ablode ;
- Tudesq A.-J., 1999 : *l'Afrique parle, l'Afrique écoute, les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris ;
- Urcab, Padeg-Danida, Mfwa, 2012, mise en place du mécanisme de distribution, d'échange de programmes et de coproduction des radios communautaires et Associatives du Bénin, Ed. Copef ;
- Urcab, 2012, revue documentaire sur la radio communautaire, Ed. Copef ;